

maintenant sur le point de se proroger et, même s'il est possible qu'elle se réunisse à l'automne comme le premier ministre l'a laissé entendre, il se peut aussi que ce ne soit pas avant janvier. C'est donc dire un intervalle d'au moins cinq mois. Durant ce temps, nous pouvons avoir ou ne pas avoir de chômage massif.

Voilà sans aucun doute la question de politique intérieure la plus importante à l'heure actuelle. Elle éveille beaucoup d'intérêt dans le public et prête à des affirmations tranchées. Si le gouvernement mettait au point un nouveau critère d'évaluation sans le soumettre à l'examen du Parlement, il serait capable, donnant suite à certaines recommandations, de faire en sorte que nous ne soyons pas en mesure d'obtenir les données relatives au chômage que nous obtenons maintenant et qui sont indispensables, à mon avis, si l'on veut discuter le problème avec objectivité.

Le premier ministre lui-même a confirmé la validité de la statistique du Service national de placement parce que c'est à cette statistique qu'il s'est reporté samedi matin alors que nous examinions certains aspects d'un problème connexe. N'étaient les éléments inusités qui composent la conjoncture actuelle, peut-être en temps normal l'administration ne se pencherait-elle pas sur cette question. Je ne veux pas insinuer qu'il n'appartient pas au Cabinet d'étudier cette question mais le Bureau fédéral de la statistique a adopté bien des normes pour faire le relevé statistique de certaines situations au pays, que le Cabinet ne considère pas comme une condition préalable aux méthodes d'évaluation qui sont suivies. Je dis cela, vu la controverse qui existe à ce sujet, et, si on tient compte du fait que nous avons eu ces trois normes d'appréciation dans notre pays depuis plus de 15 ans, ce serait un abandon grave de nos usages parlementaires, maintenant que le rapport est prêt aux derniers jours de la session, que de priver le Parlement de l'occasion de prendre connaissance de son contenu et puis, alors que le Parlement ne serait pas en session, adopter une nouvelle norme qui ne refléterait pas la situation du chômage au Canada selon les normes qui ont prévalu depuis la fin de la guerre et même pendant la guerre.

Étant donné que le Parlement a été saisi de la question, je demanderais instamment au premier ministre de bien vouloir examiner sérieusement si ce serait conforme aux usages parlementaires de permettre un changement de la norme d'appréciation sans donner au comité des relations industrielles, qui a une motion devant lui, et au Parlement lui-même, l'occasion de décider, à la lumière des discussions récentes, si les recommandations, le cas échéant, doivent être adoptées.

Il ne s'agit pas d'une situation semblable, ainsi que le chef de l'opposition l'a signalé, étant donné les changements de l'indice du coût de la vie, introduits il y a quelques années. Ce ne fut jamais une question dont le Parlement ait été saisi, dans le sens de la situation actuelle.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh, oui, ce le fut. On a institué un comité pour étudier cette question.

L'hon. M. Martin: Cette question a été soulevée par le ministre du Travail au cours d'un débat à la Chambre sur le chômage, et il est difficile d'admettre qu'il faut quatre mois et demi pour rédiger ce rapport. Il est difficile de croire que, si ce rapport est publié en ce moment, ce fait n'ait rien à voir avec la prorogation prochaine du Parlement. Si, avant que nous revenions à la Chambre, les normes d'évaluation ont changé, il sera difficile de ne pas conclure que ces normes auront été changées parce que le gouvernement ne tenait pas à voir représenter le problème du chômage de la façon que cela se pratique au Canada depuis près de deux décennies.

Si ce comité interministériel recommande une modification, ce ne sera pas desservir la nation que de ne rien entreprendre pour faire suite au rapport jusqu'à ce que nous nous réunissions à nouveau en janvier, de façon que le Parlement, ou un comité parlementaire, ou les deux, aient l'occasion de déterminer si les recommandations formulées s'accordent avec les exigences de la situation actuelle de notre pays. S'il se produisait un état de choses qui nous rappellerait ici en automne, un retard de deux ou trois mois ne représentera sans doute aucun inconvénient d'envergure nationale. Attendre jusqu'en janvier ne se traduirait par aucun inconvénient ni préjudice.

Je demande au premier ministre de bien réfléchir à ces questions afin qu'il n'y ait aucun doute au sujet de la confiance que le peuple canadien aura dans les nouvelles normes, s'il doit y en avoir de nouvelles, et afin de lui donner confiance dans l'utilité de tout changement auquel on procéderait, s'il doit y en avoir. J'espère que, si les propositions formulées au comité interministériel ne tendent qu'à la modification des techniques employées au Bureau fédéral de la statistique, c'est-à-dire à l'augmentation du nombre des personnes servant à l'échantillonnage, j'espère que le premier ministre ne le considérera pas comme une amélioration, surtout étant donné les normes recommandées par l'Office international du Travail. Il s'agit de normes que l'OIT croit devoir s'appliquer dans les pays qui font un effort honorable et objectif pour déterminer la nature du chômage.

Je fais cette proposition au premier ministre, d'accord avec ce qu'a dit le chef de